

BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt huit novembre à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt et un novembre deux mille vingt cinq, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2025BC1-1-2-58

OBJET : 2025S27 - ÉTUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE POUR LA MISE EN PLACE
D'UN PACTE TERRITORIAL INTERCOMMUNAL
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE FOURNITURES ET SERVICES

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, Jean-Paul TERRENNE, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame Francine FILLATRE, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Pascal BENOIT a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2025BC1-1-2-58

**OBJET : 2025S27 - ÉTUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE POUR LA MISE EN PLACE
D'UN PACTE TERRITORIAL INTERCOMMUNAL
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE FOURNITURES ET SERVICES**

Le Président rappelle qu'une consultation a été lancée, dont la date de remise des offres était fixée au 18 novembre 2025 à 17h00, pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle pour la mise en place d'un pacte territorial intercommunal.

Cette consultation, par voie de procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables, est soumise aux dispositions de l'article R. 2122-3 du Code de la commande publique.

La Commission des plis s'est tenue le 25 novembre 2025 pour le jugement de l'offre.

1 entreprise ont déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal - Ville
URBANIS	31300 TOULOUSE

Au vu du tableau d'ouverture du pli, la candidature est jugée recevable.

Conformément au courrier de consultation, l'offre est analysée au regard de la proposition financière ainsi que de l'adéquation de la note méthodologique au besoin formulé dans le Cahier des clauses techniques particulières.

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat URBANIS est économiquement avantageuse et présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des plis propose au Bureau Communautaire le candidat suivant :

Estimation : 50 000,00 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T.
1	URBANIS	46 710,00 €

En conséquence, le Président propose :

- d'attribuer le marché au candidat URBANIS pour un montant global et forfaitaire de 46 710,00 € HT,
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer le marché correspondant et toutes les pièces y afférentes.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- d'attribuer le marché au candidat URBANIS pour un montant global et forfaitaire de 46 710,00 € HT,
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer le marché correspondant et toutes les pièces y afférentes.

Fait à Valence d'Agen, le 28 novembre 2025
Au registre sont les signatures

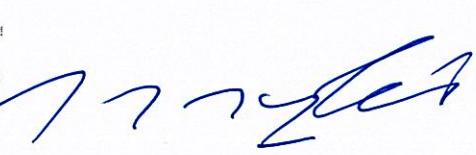
Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 1^{er} décembre 2025

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de GOLFECH



Pascal BENOIT

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

08 DEC. 2025

Reçu en Préfecture le

08 DEC. 2025

Affiché sur le panneau des annonces légales le

AR Préfecture

2025S24 - Gestion de la fourrière animale et capture de chats et chiens trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire de la Communauté de Communes des Deux Rives - ATTRIBUTION D' UN MARCHÉ DE SERVICES

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20251128-2025BC1_1_2_58-DE

Numéro d'acte : 2025BC1_1_2_58

Date de décision : 28/11/2025

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 1-1-2-0-0 (Commande Publique / Marchés publics / marchés en procédure adaptée (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat))

Fichier acte : 2025BC1-1-2-58 2025S27 ETUDE PRE-OPERATIONNELLE MISE EN PLACE PACTE TERRITORIAL INTERCO AMFS.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 08/12/2025 16:11:42

Date de réception de l'AR : 08/12/2025 16:11:56